

Département  
du Doubs

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-85-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal

**Suppléé(e)s** Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert

**Excusé(e)s**

**Absent(e)s** Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

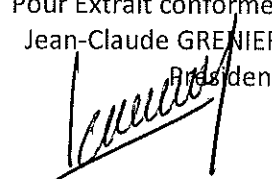
- Vu l'article L5211-12 du CGCT relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents d'EPCI,
- Considérant la population de la CCLL comprise entre 20 000 et 49 999 habitants,
- Considérant la somme des indemnités Président/ Vice-Présidents des 3 communautés de communes et du Pays Loue Lison de 151 582 € en 2016
- Considérant le montant des indemnités Président & 10 Vice-Présidents en 2017 de 161 318.64 € brut,

Le conseil à l'unanimité valide les indemnités de fonction mensuelles suivantes applicables à partir de l'élection du 16 juillet 2020 pour enveloppe globale d'environ 152 500 € brut :

Président	⇒	67.50 % de l'indice 1027 mai 2020
Vice-Président	⇒	24.73 % de l'indice 1027

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



N° 85/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

**Objet de la délibération :**  
**Indemnités du Président et des Vice-Présidents**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	94
- Contre :	0
- Abstention :	0